

# Info Village

3125, chemin Capelton  
www.northhatley.org Numéro de téléphone 819 842-2754



*Le bureau municipal sera  
fermé pour la fête de  
Pâques, le vendredi 19  
avril et le lundi 22 avril  
2019.*

*Nous profitons de  
l'occasion pour vous  
souhaiter de Joyeuses  
Pâques.*



## La municipalité à votre service

### Maire

Michael Page

### Conseillère, siège #1

Pauline Farrugia

### Conseillère, siège #2

Marcella Davis Gerrish

### Conseiller, siège #3

Guy Veillette

### Conseiller, siège #4

Elizabeth Fee

### Conseiller, siège #5

Aaron Patella

### Conseiller, siège #6

Alexandre-Nicolas LeBlanc

**Directeur général et secrétaire-trésorier, Coordonnateur des mesures d'urgence, Responsable de l'accès aux documents, Gestionnaire du barrage et Secrétaire-trésorier de la RIEM**

Daniel Décary

### Secrétaire-trésorier adjoint

Bruno Bélisle

### Adjointe administrative

Marie-Pier Roy

### Inspectrice en bâtiment et en environnement

Fannie Pelletier-Beaudry

### Contremaître aux travaux publics

Dany McKelvey

### Journaliers aux travaux publics

Scot Fergusson

Trevor Lowry

### Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

Du lundi au jeudi

de 8h à 12h et de 13h à 16h

vendredi : 8h à 12h00

### Pour nous joindre

3125, chemin Capelton

North Hatley (Québec) J0B 2C0

Courriel : [info@northhatley.org](mailto:info@northhatley.org)

[communication@northhatley.org](mailto:communication@northhatley.org)

Téléphone : 819 842-2754

Télécopieur : 819 842-4501

Site Internet : [www.northhatley.org](http://www.northhatley.org)

### Numéros importants :

Urgence 911

SQ 310-4141 ou \*4141 (cell.)

État des routes 511

## Séances ordinaires du conseil municipal

**Les prochaines séances ordinaires du conseil se tiendront les**

**1<sup>er</sup> avril,**

**6 mai**

**3 juin**

**À compter de 19h, au Centre communautaire  
situé au 3127, chemin Capelton.**

### Versement de taxes 2019

À titre de rappel, voici les dates des versements pour le paiement des taxes municipales :

19 avril 2019

31 mai 2019

12 juillet 2019

23 août 2019

4 octobre 2019

**Paiement par chèque, argent comptant, carte de débit ou par l'entremise de votre institution financière**

### Abrasifs accumulés sur votre terrain

Le lavage des rues débutera suite à la fonte des neiges. Nous vous rappelons que vous pouvez balayer les abrasifs qui se retrouvent sur votre terrain et les déposer dans la rue en évitant de faire des tas. Ces abrasifs seront récupérés par la Municipalité lors du nettoyage des rues.

Il est interdit de déposer le gravier et le sable dans les bacs utilisés pour les matières résiduelles.

**Aucun ramassage ne sera effectué après le nettoyage des rues.**



## Le marché champêtre de North Hatley

Le Marché champêtre de North Hatley est de retour pour une 44e année au parc de la Rivière. Le Marché amorcera la saison 2019, le samedi 1<sup>er</sup> juin prochain pour une préouverture, dès 10h. Aussi, vous y trouverez les premiers légumes saisonniers, des fines herbes, des pains, des gourmandises de toutes sortes ainsi que des mets préparés, et des plants y seront vendus afin de vous permettre de démarrer votre propre potager.

L'ouverture officielle aura lieu le samedi 15 juin, à 10h, alors que seront réunis plus d'une trentaine de marchands et artisans. Tout l'été, jusqu'au 19 octobre, vous rencontrerez des producteurs et des transformateurs de la région qui vous offriront des produits frais, souvent biologiques, ainsi que des objets faits à la main par des artisans locaux.

Un rendez-vous hebdomadaire à ne pas manquer... les samedis de 10h à 12h, au parc de la Rivière.

Le Marché champêtre de North Hatley est membre de l'Association des marchés publics du Québec et présent sur l'application Balado Découvertes.



## Permis de brûlage – Rappel important

À l'approche de la belle saison, la municipalité désire vous rappeler la procédure préalable à toute activité de brûlage.

Cette simple procédure vise à informer la Régie intermunicipale de protection contre les incendies des activités de brûlage prévues sur le territoire afin d'éviter le déplacement inutile et fort coûteux d'unités d'intervention.



### **AVANT DE PROCÉDER AU BRÛLAGE :**

Une autorisation pourra être obtenue en communiquant avec la Municipalité aux heures habituelles de bureau au 819 842-2754.

Les renseignements qui suivent devront être fournis:

- Le nom de la personne responsable du brûlage et son numéro de téléphone;
- L'adresse du brûlage;
- Le motif du brûlage, l'heure de début et la durée prévue.

Une autorisation n'est valide que pour la journée prévue du brûlage. Une nouvelle demande doit être complétée pour tout brûlage ultérieur.

Même si une autorisation de brûlage a été donnée, il est de la responsabilité des citoyens de s'assurer le jour prévu que les conditions climatiques soient favorables pour procéder (**indice d'inflammabilité, présence de vent, etc.**). Ces informations peuvent être vérifiées auprès d'Environnement Canada, au 819 564-5702.

Les quelques conseils qui suivent devront être appliqués lors d'un brûlage :

- Un boyau d'arrosage doit être accessible en tout temps, à portée de main, près du feu;
- Une surveillance constante doit être assurée tout au long du brûlage;
- La fumée ne doit pas importuner les voisins;
- La hauteur du feu ne doit pas dépasser un mètre.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

## Locations à court terme



La location d'hébergement (31 jours ou moins) est de plus en plus répandue. Devant ce constat nous souhaitons vous informer que la location à court terme est interdite dans les zones résidentielles.

Cette pratique est permise seulement dans les zones commerciales, à condition d'avoir en votre possession un certificat d'autorisation tel que prévue au règlement de zonage et est également encadré par la CITQ (Corporation de l'industrie touristique du Québec, [www.citq.qc.ca](http://www.citq.qc.ca)).

Avant de louer veuillez-vous informer auprès de l'inspectrice en bâtiment, Mme Fannie Pelletier-Beaudry à [inspection@northhatley.org](mailto:inspection@northhatley.org).

**Avant de construire ou de rénover... Contacter l'inspectrice en bâtiment et en environnement au 819 842-2754...**

**Une alliée dans vos projets. Contactez-la d'abord.**

## Ouverture des chalets

Pour l'ouverture du robinet d'arrêt extérieur, communiquer avec la Municipalité au  
819 842-2754

Un délai minimal de 24 heures doit être accordé.

Les employés du service des travaux publics sont les seuls à pouvoir effectuer cette intervention. Les citoyens qui tentent de procéder par eux-mêmes ou par un tiers, seront tenus responsables de tous dommages.

Des frais de 25 \$ par intervention s'appliquent.

Ce tarif de base n'inclut pas les frais de recherche de conduite et est estimé sur une durée de 30 minutes. Le temps supplémentaire ainsi que les autres frais seront facturés au propriétaire en sus du tarif de base.

**Sauf en cas d'urgence, si un compte pour l'ouverture ou la fermeture de l'eau est en souffrance, le paiement antérieur ainsi que le paiement du service à venir doivent être faits avant d'autoriser l'exécution du service par un employé de la Municipalité.**

## Collecte de gros rebuts

Date des collectes 2019 :

- **6 juin, 1 août et le 10 octobre**

Veillez noter que les articles suivants ne sont pas ramassés lors de ces collectes :

- Pneus
- RDD (peinture, batterie, huile, etc.)
- Produits de ciment (dalle, etc.)
- Réfrigérateurs **CONTENANT DU FREON**
- Matériaux de construction
- Article de plus de 4 pieds (1,20 m) de longueur
- Article ayant un poids supérieur à 70 lbs (32 kg)
- **AUCUN MATERIEL PROVENANT D'UNE BOÎTE DE CAMION OU D'UNE REMORQUE LAISSÉE EN BORDURE DU CHEMIN**



\* À noter que vos branches doivent être reliées en ballots, en vrac, elles ne seront pas ramassées.

Assurez-vous que vos rebuts soient déposés au bord du chemin avant la date de la collecte. Ils ne doivent pas empiéter sur la voie publique. Après les dates mentionnées, aucun rebut ne doit être laissé en bordure du chemin.

Si vous souhaitez recycler des matériaux électroniques sachez que InfoEstrie est un point de dépôt officiel de l'Association pour le recyclage des matériaux électroniques.

Ce service est gratuit aux citoyens de North Hatley et des environs.

Les heures d'ouverture pour le dépôt des produits : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30. Note : aucun produit ne sera accepté en dehors des heures d'ouverture du dépôt. Une liste exhaustive est disponible auprès de InfoEstrie.

Le lieu : InfoEstrie, 90, rue Main, à North Hatley.

Des questions? Contactez-nous au 819.842.1141 ou à [info@infoestrie.com](mailto:info@infoestrie.com). Visiter le site de l'[Association pour le recyclage des matériaux électroniques](#).



## Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD)

Samedi, le lieu le 1 juin 2019 de 9h00 à 15h00

À Coaticook (atelier municipal) et à Ste-Catherine-de-Hatley (Stationnement du centre communautaire).

### PRODUITS ACCEPTÉS :

Peintures, vernis, teintures, solvants, herbicides, insecticides, bonbonnes de propane, aérosols, produits de piscine, huiles & filtres usés, piles sèches, batteries de véhicules, récupération d'équipements, électroniques & informatiques, fluorescents

**INDUSTRIES, COMMERCE, INSTITUTIONS & FERMES REFUSÉS**

## Exposition de voitures anciennes

Le 2 juin prochain, la cinquième exposition annuelle de voitures anciennes du club *Eastern Townships Vintage Automobile* aura lieu au parc Rivière de 10 h à 15h.



Le printemps arrive à grands pas! La Société canadienne du cancer lancera bientôt sa campagne annuelle de jonquilles.

Encore cette année, nos bénévoles communiqueront avec vous pour prendre votre commande. Si on ne vous a pas contacté l'année dernière et que vous souhaitez acheter un bouquet, veuillez communiquer avec Ruth au 819 842-4119 pour commander vos jonquilles.

**La date limite pour réserver votre bouquet est le mardi 26 mars.**

Vous pouvez venir ramasser vos jonquilles au magasin LeBaron le jeudi 4 avril entre 9 h et 17 h.

Nous vous remercions de soutenir le travail de la Société canadienne du cancer. L'espoir se perpétue!

## Services offerts :

- ❖ Popote roulante (lundi et mercredi)
- ❖ Clinique de pression artérielle
- ❖ Clinique de soins de pieds
- ❖ Visites amicales
- ❖ Repas communautaires
- ❖ Évènements sociaux
- ❖ Magasinage
- ❖ Support aux proches aidants



Pour plus d'information, contactez l'aide communautaire au 819 821-4779 ou Judy Bean au 819 842-2995.

**Judy Bean, Popote roulante**



## Le programme PAIR

Vivre seul comporte certains risques, peu importe notre état de santé (accident, maladie, chute...).

Si nous ne sommes pas en mesure de demander de l'aide, qui le fera pour nous?

Le programme PAIR veille sur notre santé, sécurité tout en favorisant notre quiétude et celle de nos proches. Il a permis de sauver plusieurs vies au Québec !

Il s'agit d'un service **GRATUIT**, flexible et multilingue, d'appels automatisés qui joint les abonnés pour s'assurer de leur état de santé. Il s'adresse à des personnes vivant seules ou avec une condition particulière nécessitant un suivi particulier.

Le programme PAIR offre aussi le rappel de prise de médicaments, de glycémie, de repas ou d'exercice.

La MRC de Memphrémagog est heureuse de pouvoir soutenir ce programme qui est offert dans la région depuis plus de 20 ans.

Pour plus d'information ou pour vous abonner gratuitement, visitez le [www.programmepair.com](http://www.programmepair.com) ou contactez votre Centre d'action bénévole (**Magog : 819 843-8138**) ou la Régie de police de Memphrémagog (**819 843-3334**).

## Appel à Recycler

Afin de jouer un rôle proactif dans la préservation de notre environnement, la Municipalité du Village de North Hatley s'est allié au programme de recyclage et de gestion des piles et batteries, **Appel à Recycler**.

Pour **Appel à Recycler**, le processus de recyclage des piles et des batteries de ce programme vise à récupérer le plus possible de composants pour fabriquer de nouveaux produits.

Les sous-produits du recyclage des piles et des batteries, le cadmium, le plomb, le cobalt et le zinc, peuvent être récupérés et réutilisés pour fabriquer de nouvelles piles et batteries rechargeables.

Les piles et les batteries collectées sont intégralement détournées des sites d'enfouissement.

### Produits acceptés

#### Ni-MH (Hydruure métallique de nickel)



La pile à hydruure métallique de nickel est très performante dans les appareils énergivores et peut être rechargée jusqu'à 1 000 fois. Elle ne contient pas de cadmium, mais peut coûter cher.

On trouve habituellement ce type de pile dans les outils sans fil, les appareils-photos numériques, les radios émetteurs-récepteurs et les téléphones sans fil.

#### Ni-Cd (Nickel-cadmium)



La pile au nickel-cadmium est la moins chère des piles secondaires /rechargeables. Elle peut être rechargée jusqu'à 1 000 fois. Le cadmium, qui peut être toxique pour l'environnement, devrait être recyclé.

C'est le genre de pile que contiennent les outils sans fil, les appareils-photos numériques, les radios émetteurs-récepteurs et les téléphones sans fil.

#### Li-Ion (Lithium-ion)



Les piles ou batteries au lithium-ion ont une excellente performance dans les appareils énergivores, bien qu'on puisse les considérer comme étant chères.

Ce sont les piles ou batteries que l'on retrouve dans les téléphones cellulaires, les ordinateurs portables, les radios émetteurs-récepteurs et les outils sans fil.

#### Primaires/à usage unique



Les piles et batteries primaires/à usage unique ne peuvent être rechargées et doivent être éliminées, une fois déchargées.

Les piles alcalines, au lithium, à l'oxyde d'argent, zinc-air, zinc, carbone et au chlorure de zinc, mieux connues sous les formes AA, AAA, 9V et D, ainsi que les piles bouton, sont toutes des types de piles primaires.

Les piles primaires/à usage unique se retrouvent le plus souvent dans les appareils énergivores, comme les lampes de poche, les horloges, les montres, les télécommandes et les détecteurs de fumée.

Pour les manipuler correctement, scellez les piles et les batteries dans des sacs ou collez du ruban adhésif sur les bornes, et déposez-les dans un contenant approprié (comme les boîtes de collecte d'Appel à Recycler). Vous pouvez venir déposer vos piles et batterie à l'hôtel de ville au 3125, chemin Capelton.

**Les piles ou batteries gonflées, corrodées ou fuyantes ne sont pas acceptées. Celles-ci doivent être apportées aux collectes de résidus domestiques dangereux (RDD) le 1 juin 2019**

## Respecter les règlements municipaux... Pour une cohabitation harmonieuse!

Quel bonheur de pouvoir se balader avec notre chien dans l'un des multiples parcs de la municipalité! Encore faut-il toutefois respecter quelques règles de civisme pour vous assurer de conserver ce privilège et ne pas importuner les autres usagers de ces espaces publics.

Ces règles, lesquelles sont en fait des règlements municipaux, sont faciles à suivre et n'exigent aucun effort.

### Tenir votre chien en laisse

Votre chien ne peut se promener en liberté dans un espace public. Hors des limites de votre domicile ou de votre terrain, il doit en effet être tenu en laisse et être accompagné d'une personne qui en a le contrôle.



### Ramasser les matières fécales de votre chien

Afin d'éviter d'ennuyeux désagréments aux autres promeneurs, vous devez ramasser les matières fécales de votre animal et en disposer de manière hygiénique. Alors, n'oubliez pas les petits sacs en quittant la maison!

**Des sacs sont également disponibles dans le parc de la Rivière et le parc Dreamland.**



### Enregistrer votre chien

Vous devez enregistrer votre animal de compagnie auprès de la SPA de l'Estrie. Ce règlement municipal vise à assurer sa sécurité. En cas de fugue, d'égarement ou d'accident, vous serez beaucoup plus facile à repérer grâce au médaillon porté à son cou; le code gravé sur celui-ci permet au personnel de la SPA de l'Estrie de trouver instantanément vos coordonnées et de rapidement communiquer avec vous. Pour enregistrer votre chien (ou votre chat), appelez au 819 821-4727 (option 4).



Respecter ces trois règles...  
**c'est faire simplement preuve de civisme.**

Bonne promenade!